

A.D BOHEME

Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 27, Rue Montfial (06400) CANNES
RCS CANNES 980 221 774

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le Vingt-neuf avril
A dix heures,

Monsieur David, Patrick RIDE

Anciennement domicilié au 27 Rue Montfial, 06400 Cannes

Actuellement demeurant Avenue Hector Berlioz, résidence les jardins d'Azur B2, 83240 Cavalaire

Associé unique et président de la société A.D BOHEME,

A pris les décisions suivantes :

- Démission de la présidente,
- Nomination d'un nouveau président,
- Fixation de ses pouvoirs,
- Cession de 50% des parts sociales à Madame Anne RIDE née DELMAIRE
- Modification corrélative des articles 8 et 33 des statuts
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION — DEMISSION ET NOMINATION DU PRESIDENT

L'assemblée prend acte de la **démission de Monsieur David, Patrick RIDE** de ses fonctions de président à compter de ce jour.

Il est procédé à la **nomination en qualité de présidente de :**

Madame Anne RIDE née DELMAIRE

née le 20 mars 1974 à DOUAI

de nationalité française

Demeurant Avenue Hector Berlioz, résidence les jardins d'Azur B2, 83240 Cavalaire

Madame Anne RIDE accepte ses fonctions et déclare n'être frappée d'aucune interdiction.

DEUXIEME RESOLUTION — CESSIION D'ACTIONS

Monsieur David, Patrick RIDE cède **250 actions** à Madame Anne RIDE née DELMAIRE pour un prix global de 250 €.

Répartition du capital après cession :

- David, Patrick RIDE : 250 actions (50 %)
- Anne RIDE née DELMAIRE : 250 actions (50 %)

TROISIEME RESOLUTION — Modification des statuts

► **Nouvelle rédaction de l'article 8 — Capital social :**

ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **Cinq cents euros (500 €)**. Il est divisé en **cinq cents (500) actions** d'un montant de **un euro (1 €)** chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

Suite à la cession intervenue le 29 avril 2025, les actions sont réparties comme suit :

- Monsieur David, Patrick RIDE : 250 actions (50 %)
- Madame Anne RIDE née DELMAIRE : 250 actions (50 %)

► **Nouvelle rédaction de l'article 33 — Désignation des organes sociaux :**

ARTICLE 33 – Désignation des organes sociaux

La société est représentée, dirigée et administrée par un président, personne physique ou morale, associé ou non, de la société.

Suite à la démission de Monsieur David, Patrick RIDE, l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2025 a décidé de nommer comme nouveau président de la société :

Madame Anne RIDE née DELMAIRE

Née le 20 mars 1974 à Douai

De nationalité française

Demeurant Avenue Hector Berlioz, résidence les jardins d'Azur B2, 83240 Cavalaire

Madame Anne RIDE née DELMAIRE déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Il n'est pas nommé de directeur général.

Il n'est pas nommé de commissaire aux comptes.

QUATRIEME RESOLUTION — Formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par l'associé unique et la nouvelle présidente.

M. David, Patrick RIDE
Ancien président



M^{me} Anne RIDE née DELMAIRE *
Nouvelle présidente

Bon pour acceptation des
Fonctions de présidente



** Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de présidente »*